

Le Président de l'Université

- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas du 16 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil
- Vu le décret n° 2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Vu les articles L. 712-2, L. 613-1 et D. 911-31 du Code de l'éducation

## ARRÊTE

### Article 1. Composition

Le jury de l'examen du diplôme de la deuxième année du **Master 2 Marketing, vente parcours Marketing et communication (MC2) (Formation continue) Luxembourg** est composé comme suit :

Madame Virginie PEZ, Professeur des universités - Présidente du jury  
Madame Amélie BLUM, Maître de conférences  
Monsieur François Le Corre, Professeur associé


### Article 2. Publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université.

### Article 3. Exécution

Le directeur des études et de la formation ainsi que le directeur général des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation

  
Bertrand Crettez  
Vice-président de l'Université  
chargé des affaires générales

Fait à Paris, le 13 mars 2026

Stéphane Braconnier